

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2016

Travaux complémentaires sur la voirie du chemin de la Chevinière

Les pluies diluviennes qui sont abattues sur la commune ont provoqué une coulée de boue sur le chemin de la Chevinière, rendant la circulation dangereuse. Les services techniques de la Communauté de Communes effectueront des travaux dès la semaine prochaine.

A cette occasion, un virage sera réaménagé chemin de Cormassine ainsi qu'un point de collecte des ordures ménagères chemin des Brouilles.

Modification des statuts du SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communications de l'Ain souhaite apporter quelques modifications à son règlement intérieur et à ses statuts, savoir convoquer son comité deux fois par an et non une et la possibilité de convoquer les membres de manière dématérialisée. Afin d'éviter de ne pas atteindre le quorum, il demande la nomination d'un second délégué suppléant, Mr GALLET étant titulaire et Mr BREVET, suppléant.

Le conseil municipal approuve les modifications citées ci-dessus et désigne Mr David BROYER, délégué suppléant.

Point sur les affaires scolaires

Mr LUCIANI, adjoint délégué, informe le conseil du départ de Mme BENONNIER, enseignante à Curtafond depuis 21 ans qui rejoint son village de résidence VIRIAT et du départ de Mme BOUVARD, enseignante remplaçante nommée provisoirement.

Le conseil est informé que la fête de l'école aura lieu le 10 juin et le prochain conseil d'école le 23 juin.

Recensement de la population 2017 : désignation d'un coordonnateur

Le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte.

Le conseil nomme Nathalie JACQUET, secrétaire de mairie.

Compte-rendu du dossier Ad'Ap et décision sur l'engagement des travaux 2016 et 2017

Mr BROYER, adjoint délégué, rappelle la liste des travaux d'accessibilité prévus en 2016 et 2017.

Le conseil :

- décide d'engager ces travaux pour un montant estimé de 13 920 € en 2016 et de 38 700 € en 2017.
- confie l'étude de la mise aux normes des sanitaires publics et extérieurs de l'école au cabinet DOSSE, architecte.

Compte-rendu de la réunion de l'intercommunalité du 31 mai 2016

Le conseil entend le compte-rendu de la réunion de l'intercommunalité au cours de laquelle les taux de fiscalité ont été revus, suite au rappel des textes en vigueur par le contrôle de légalité de la Préfecture. En effet, une Communauté de Communes doit toujours voter ses taux de fiscalité en respectant un coefficient de variation proportionnelle alors qu'une commune peut ne pas respecter cette contrainte une seule fois comme c'est le cas en 2016.

Les élus de l'intercommunalité ont donc procédé à un nouveau vote des taux.

Information sur la fiscalité intercommunautaire et vote des taux communaux

Le maire propose au conseil de revoir les taux communaux afin de respecter une certaine équité.

Après avoir étudié ces modifications et toujours afin d'éviter une hausse, le conseil vote les taux 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,11
- foncier bâti : 12,27
- foncier non bâti : 34,98.

A noter que l'on s'éloigne des taux moyens pondérés de la future intercommunalité.

Dossier permis d'aménager

Le conseil examine le projet établi par le cabinet CHANEL, géomètre, concernant la desserte du lotissement faisant l'objet d'un permis d'aménager, par la route de Confrançon, au niveau du transformateur. Le tracé de la voie piétonne demande des informations complémentaires.

Compte-rendu de la réunion concernant l'évolution du CPINI et suite à donner

Constat est fait qu'il est de plus en plus difficile de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers bénévoles et que le coût d'un CPINI (centre de première intervention non intégré) est de plus en plus élevé pour les communes. Il serait peut-être judicieux d'envisager le regroupement de plusieurs CPINI.

Une nouvelle réunion avec les sapeurs-pompiers de Curtafond sera programmée afin de recueillir leur avis.

Compte-rendu des réunions concernant les futures intercommunalités

Nous sommes dans l'attente de l'arrêté de Monsieur le Préfet fixant les limites de la nouvelle intercommunalité. Les groupes de travail, mis en place pour son organisation, sont constitués. Mr GALLET co-animera avec Monsieur le maire de BOHAS, le groupe « nouveaux équipements et politique d'intérêt communautaire ».

Questions diverses

Le conseil municipal :

- autorise le maire à consulter divers organismes pour le financement des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration au moyen d'un emprunt et d'une ligne de préfinancement dans l'attente du versement des subventions et de la TVA
- prend note que les travaux des vestiaires du terrain de sports sont bien avancés, restera l'enduit extérieur ainsi que le carrelage, posé par des bénévoles du football club et accepte le devis de la métallerie FAVRE pour la pose de grilles pare-balls pour un montant de 1 135,56 € HT
- accepte le devis de l'entreprise GALLIN pour l'achat de tuyaux pour les sapeurs-pompiers, pour un montant de 297,76 € HT

- accepte le devis des Menuiseries de l'Ain pour l'échange de la porte arrière du multiple rural pour un montant de 2 120 € HT
- est informé du permis de construire déposé le 13 mai 2016 par l'EARL SIBELLE pour la construction d'une poussinière au lieudit « La Chevinière »
- est informé de la déclaration préalable déposée
 - le 29 avril 2016 par Mr et Mme Georges BONNET pour la pose d'une fenêtre de toit et la création d'une véranda, chemin de la Bidière
 - le 24 mai 2016 par Mr Steve SAPET pour une modification d'ouvertures, impasse des Plattières
- définit le groupe de travail chargé d'étudier la dernière tranche du cœur de village qui comprendra l'aménagement de la place de l'église, de l'accès aux toilettes publiques pour les personnes à mobilité réduite, des allées du cimetière pour les personnes à mobilité réduite et du mur nord du cimetière qui a été construit en parpaings mâchefer et est en très mauvais état : D. BROYER, C. BRIEN, C. BECAUD, J. GALLET, Ch. PACCOUD, P. RAZUREL, M. VERNE
- prend note que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels entrera en vigueur en septembre 2017.